



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- EST INFORME des décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2012 – ***A L'UNANIMITE.***

- APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 11 mai 2012 – ***A LA MAJORITE.***

- DECIDE de porter le nombre de membres élus au CCAS à 8 et APPROUVE la désignation de Monsieur Gérard BURN pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS. – ***A L'UNANIMITE.***

- APPROUVE le lancement de la procédure de modification n° 1 du PLU. AUTORISE Madame la Maire à signer tout document y afférent et notamment la convention de mise à disposition des services de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise pour conduire la procédure de modification du PLU selon l'option n°1. – ***A L'UNANIMITE.***

- AUTORISE Madame la Maire ou Monsieur le Premier Adjoint au Maire à signer la convention de réservation de 60 logements réalisés par l'Immobilière 3F,199 à 205 boulevard des Aviateurs Alliés. – ***A L'UNANIMITE.***

- DECIDE le transfert de propriété à titre gratuit 22 parcelles rue de Neuville dans le cadre d'une régularisation des assiettes foncières. DESIGNNE Maître Huchet comme notaire chargé de ces acquisitions. DECIDE que la commune supporte les frais de notaire liés à ces acquisitions. AUTORISE Madame la Maire ou Monsieur le Premier adjoint au Maire à signer tous les actes afférents à ces acquisitions. – ***A L'UNANIMITE.***

- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention et tous les documents y afférents avec la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise pour ses compétences dans le cadre de la réhabilitation du Parc Urbain. – ***A L'UNANIMITE.***

- ACCORDE la garantie de la ville pour un emprunt souscrit par Le Logement Francilien auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, dans le cadre de la réfection de l'étanchéité des terrasses privatives 4-8 rue la Danne Pourpre et AUTORISE Madame la Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et le logement francilien. – ***A L'UNANIMITE.***

- PREND ACTE des résultats du compte de gestion 2011 du budget principal du receveur, arrêté comme suit :

Excédent d'INVESTISSEMENT : 860 002,87 euros

Excédent de FONCTIONNEMENT : 1 708 394,79 euros

et APPROUVE le compte de gestion du receveur exercice 2011 – ***A LA MAJORITE.***

- ADOPTE le Compte Administratif 2011, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	5 351 363,26 €	21 462 158,75 €
Recettes	4 361 493,18 €	22 857 119,37 €
Excédent		1 394 960,62 €
Déficit	- 989 870,08 €	0
Solde des restes à réaliser	- 1 021 314,67 €	
Résultat cumulé hors restes à réaliser	860 002,87 €	1 708 394,79 €

- **A LA MAJORITE.**

- EMET un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur Bellemou. – **A LA MAJORITE.**

- APPROUVE la convention de groupement de commande entre les communes d'Eragny, Jouy le Moutier, et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour la fourniture de papier blanc et couleur et de consommables informatiques pour fax et imprimantes et AUTORISE Madame la Maire à la signer. – **A L'UNANIMITE.**

- DECIDE de solliciter de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, le fonds de concours au titre du contrat de territoire et AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes. – **A L'UNANIMITE.**

-EMET un avis favorable à la Fusion du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise et du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement Collectif de la Région de Courcelles sur Viosne – Montgeroult et RAPPORTE la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2011. – **A L'UNANIMITE.**

- APPROUVE la convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et les communes de Cergy, Jouy le Moutier et Eragny pour les prestations de géomètre. AUTORISE Madame la Maire à la signer ainsi que tout document afférent. AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise à signer l'accord-cadre afférent. – **A L'UNANIMITE.**

- DONNE un avis favorable au projet de convention pour le financement du traitement des déchets ménagers et assimilés et la mise en œuvre des actions en faveur de la prévention et de l'optimisation de la gestion des déchets sur le territoire de l'agglomération de Cergy Pontoise. – **A L'UNANIMITE.**

- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec l'Association Féline de Pontoise. – **A L'UNANIMITE.**

- APPROUVE le Dispositif Accueil Relais Famille et son règlement intérieur. – **A L'UNANIMITE.**

- AUTORISE Madame la Maire à solliciter une subvention au Centre National du Livre, pour l'acquisition de livres pour la bibliothèque Albert Camus.– **A L'UNANIMITE.**

- AUTORISE Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise dans le cadre de son appel à projets des lieux de diffusion à rayonnement local. – **A L'UNANIMITE.**

- DECIDE dans le cadre de la bourse à projet, le versement d'une subvention de 600 € à l'association 610 POSSE. – **A L'UNANIMITE.**

- DECIDE dans le cadre de la bourse à projet, le versement d'une subvention de 400 € à l'association Ecole du Dragon . – **A L'UNANIMITE.**

- DECIDE dans le cadre de la bourse à projet, le versement d'une subvention de 600 € à l'association SPEB 95. – **A L'UNANIMITE.**

- DECIDE dans le cadre de la bourse à projet, le versement d'une subvention de 500 € à l'association des Anciens Combattants. – ***A L'UNANIMITE.***

- DECIDE dans le cadre de la bourse à projet, le versement d'une subvention de 500 € à l'association A.O.B. – ***A L'UNANIMITE.***

- DECIDE dans le cadre de la bourse à projet, le versement d'une subvention de 600 € à l'association APEO. – ***A L'UNANIMITE.***

- DECIDE dans le cadre de la bourse à projet, le versement d'une subvention de 400 € à l'association l'Ecole de Jumelage Eragny Munster (EMEX). – ***A L'UNANIMITE.***

- DECIDE dans le cadre de la bourse à projet, le versement d'une subvention de 400 € à l'association des Dix Arpents pour l'Entraide (AXE). – ***A L'UNANIMITE.***

- DECIDE de fixer pour l'année 2012 :

- l'avancement de grade:

- Ratio identique pour toutes les catégorie (A ,B ,C), les filières et les cadres d'emplois.
- Ratio « promu-promouvable » au taux de 100 %

- l'accès à l'échelon spécial de la catégorie C :

- Taux de promotion à 100 % - – ***A L'UNANIMITE.***

- CREE un poste d'Attaché - catégorie A – Filière Administrative, au 1^{er} juillet 2012, au titre de la promotion interne. – ***A LA MAJORITE.***

- DECIDE de confier à Monsieur Philippe RELIN un mandat spécial pour représenter la commune dans le cadre du suivi des travaux de construction de l'école C de NIOKO du 2 au 6 juillet 2012 à Ouagadougou. – ***A L'UNANIMITE.***

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.